

Après avoir rencontré la direction et les salariés de l'entreprise STECO-POWER d'Outarville, Jean-Pierre Sueur a saisi le Premier ministre et les membres du gouvernement compétents par un courrier très circonstancié sur la situation et les perspectives de cette entreprise – qui est la dernière entreprise française fabriquant des batteries.

En ce jour où le Tribunal de Commerce d'Orléans a validé le plan de continuation de l'entreprise, Jean-Pierre Sueur rend publique la lettre par laquelle Eric Besson, ministre chargé de l'Industrie et de l'économie numérique lui a répondu.

Dans cette lettre, Eric Besson apporte deux informations et confirmations.

En premier lieu, il indique que l'Etat est prêt à continuer d'accompagner STECO-POWER pour soutenir les opérations de recherche-développement qu'elle mène pour concevoir « *de nouvelles batteries moins chargées en plomb* » ainsi que le « *recyclage du plomb* » au travers du FUI (Fonds unique interministériel). Le ministre ajoute : « *La décision d'aide ne sera évidemment pas remise en cause pendant la phase délicate que traverse l'entreprise si celle-ci maintient sa propre contribution* ». il est certain que l'avenir de l'entreprise passe par la définition et la production de produits innovants.

En second lieu, Eric Besson rappelle qu' « une enveloppe d'un million d'Euros au titre du Fonds National de Revitalisation des territoires a été réservée pour accompagner la revitalisation du Pithiverais. Il ajoute que, dans ce cadre, « *le Préfet ainsi que les services d'OSEO étudieront le soutien qui pourrait être apporté à STECO-POWER dès sa sortie de la procédure collective* ».

>> [La réponse d'Eric Besson](#)

>> [La République du Centre du 3 mars 2012](#)

.